

Charte des commissions du Réseau C.U.R.I.E

Définition :

Une commission est un groupe de membres bénévoles du Réseau C.U.R.I.E qui réfléchissent et travaillent sur des thématiques propres à leur domaine de compétences. Les membres d'une commission sont des professionnels qui souhaitent s'investir dans le traitement de questions et de problématiques liées à leur métier et pouvant concerner en transversal l'ensemble de la profession.

La commission peut être accompagnée par un membre de l'équipe permanente qui peut intervenir sur le contenu, l'animation de la commission et faire le relai avec la direction.

Droits et obligations :

Chaque participant doit être membre du Réseau C.U.R.I.E.

Les membres du Réseau C.U.R.I.E qui souhaitent intégrer une commission doivent en faire la demande auprès du responsable de la commission et du directeur du Réseau C.U.R.I.E. Ils pourront intégrer les commissions en fonction de leurs qualifications (expertise, formation, expérience) et avec accord préalable du responsable de la commission.

Fonctionnement :

Chaque commission active doit se réunir au minimum 2 fois par an.

Chaque commission nomme un responsable lors de la première réunion de l'année civile. Le responsable prend en charge l'organisation de la commission. Ce responsable peut-être un membre bénévole ou un membre de l'équipe permanente.

En début d'année, chaque commission discute des moyens de valoriser le travail effectué auprès du reste de la communauté des valorisateurs. Chaque commission décide d'un ou plusieurs « livrables » qu'elle produira dans le courant de l'année. La teneur de ce(s) « livrable(s) » est laissée à l'appréciation de chaque commission. A titre d'exemple et sans que cela ne soit exhaustif, il peut s'agir d'édition de documents, d'une communication sur le site web, d'organisation de journées ou ½ journées thématiques, d'organisation d'ateliers pour le congrès...

A noter qu'en cas de nécessité de mobiliser un budget pour la production, la proposition est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Questions traitées :

Les commissions identifient elles-mêmes les sujets qu'il leur semble pertinent de traiter.

Le Conseil d'Administration peut demander à une commission de traiter certaines questions.

Les questions posées par les membres dans la rubrique « questions aux membres » du site web peuvent également alimenter les réflexions des commissions.

Découverte des commissions :

Les commissions organisent en alternance une fois tous les 2 ans une demi-journée « porte ouverte aux membres » sur les commissions, leur fonctionnement et leurs actions (présentiel ou digital).